

Legende:

- Limite communale
- - - Limite de zone

Espaces Boisés Classés ( L130.1)

Alignements Boisés Classés ( L130.1)

Espace paysager à protéger ( L123-1-5)

Mares à protéger ( L123-1-5)

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts ( L123-1-5)

N	Vocation	Bénéficiaire	Superficie
1	Extension du cimetière	Mairie	3390 m <sup>2</sup>
2	Espace public	Mairie	40m <sup>2</sup>

Secteur de risque naturel lié aux inondations et aux ruissellements ( L123-1-5)

Secteur de risque naturel lié aux présomptions de cavités souterraines ou d'effondrement ( L123-1-5)

Espaces réservés aux activités commerciales ( L123-1-5)

Patrimoine bâti remarquable ( L123-1-5)

Ua: Zone Urbaine Centrale

Uz: Zone Urbaine Economique

Aua: Zone A Urbaniser Centrale

N: Zone Naturelle

A: Zone Agricole

Ah: Secteur Agricole de Hambeau

COMMUNE DE MORGNY  
DEPARTEMENT DE L'EURE

**PLU**

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE DELIMITATION DE ZONES

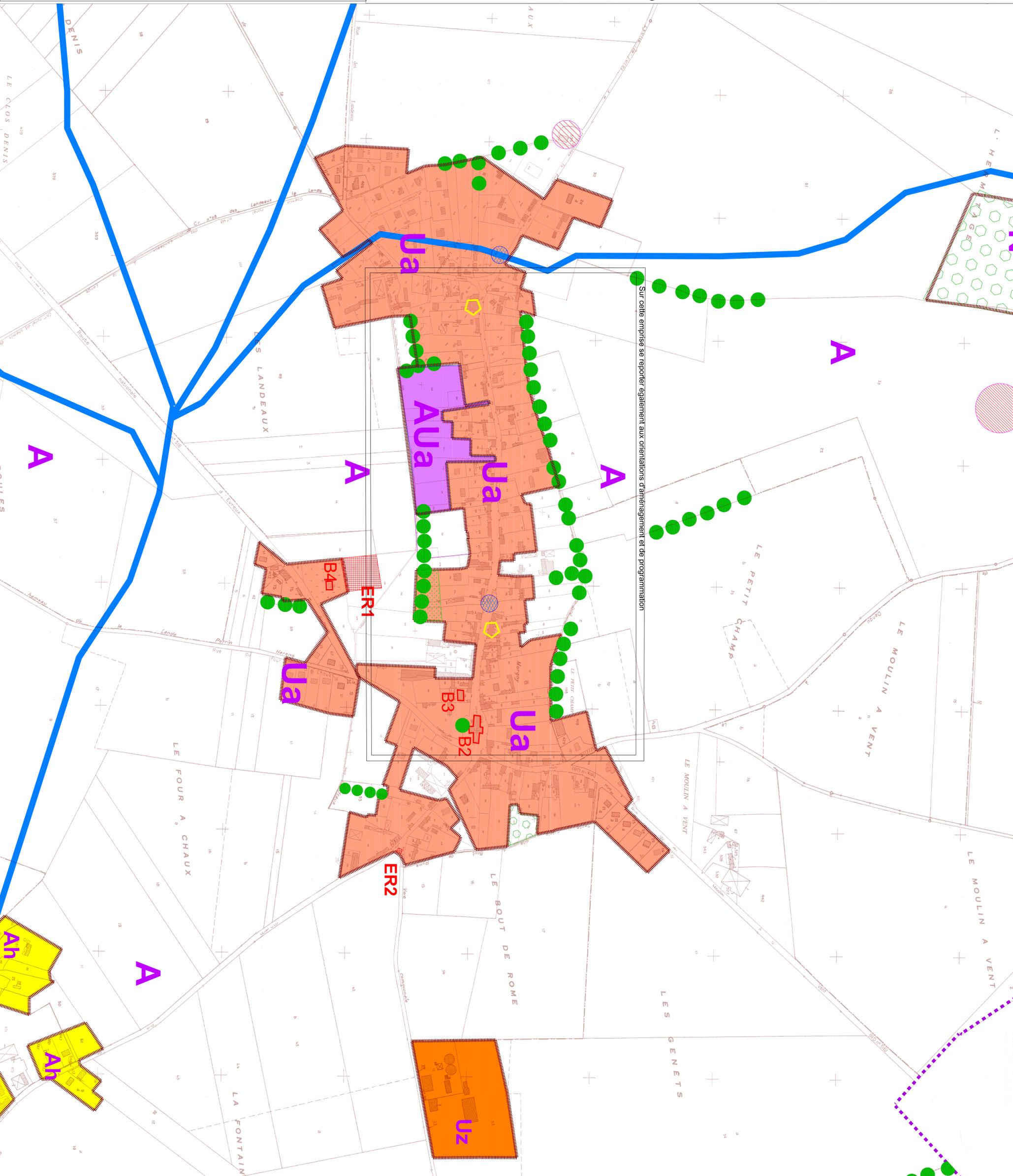
Plan général  
Echelle 1/2000

REVISION DU PLU

PRESCRITE LE	ARRETEE LE	APPROUVEE LE
26.01.2010	19.07.2013	23.01.2015

n°6b  
Vu pour être annexé à la délibération en date du :  
23.01.2015

PLU établi par Atelier Lignes / ATTICA



Sur cette emprise se reporter également aux orientations d'aménagement et de programmation